



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

REGIES COMPTABLES

Centre municipal de santé – Caisse soins dentaires

Suppression de la sous-régie de recettes

Cessation de fonction de Mesdames Laurence PERCHEZ et Pascale SIZAROLS en qualité de sous-régisseurs, de Mesdames Laetitia BOULLE, Dalila DUBOIS, Evelyne LACY, Irène LOUIS, Emily FLUCK, Oulfa CHENFIR, Aurélie TOMASINA et Suzanne LOUISMER en qualité de mandataires

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu les articles R.1617-1 à R.1617-17 du code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 26 mars 2001 modifié instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes inhérentes au fonctionnement du centre municipal de santé,

vu son arrêté municipal du 27 mars 2001 instituant une sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits des soins dentaires du Centre municipal de santé pour un montant maximum autorisé à conserver fixé à 7.622,45 €,

vu ses arrêtés municipaux des 5 juillet 2001, 13 mai 2009 et 20 juillet 2015 nommant notamment et respectivement Mesdames Laurence PERCHEZ et Pascale SIZAROLS en qualité de sous-régisseurs. Mesdames Laetitia BOULLE, Dalila DUBOIS, Evelyne LACY, Irène LOUIS, Emily FLUCK, Oulfa CHENFIR, Aurélie TOMASINA et Suzanne LOUISMER en qualité de préposés,

vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 juin 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : SUPPRIME à compter de la publication et transmission en Préfecture du présent arrêté, la sous-régie de recette du Centre municipal de santé – Caisse soins dentaires.

ARTICLE 2 : MET FIN à compter de la notification du présent arrêté, aux fonctions de Mesdames Laurence PERCHEZ et Pascale SIZAROLS en qualité de sous-régisseurs. Mesdames Laetitia BOULLE, Dalila DUBOIS, Evelyne LACY, Irène LOUIS, Emily FLUCK, Oulfa CHENFIR, Aurélie TOMASINA et Suzanne LOUISMER en qualité de préposés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire d'Ivry-sur-Seine et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication aux :

- Préfet du Val-de-Marne,
- Comptable public.
- Aux intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE 15 JUIL. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 15 JUIL. 2025

RECU EN PREFECTURE

LE 15 JUIL. 2025

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 15 JUIL. 2025

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,
Et par délégation,



Méhadée BERNARD
Adjointe au Maire